Fédération des producteurs forestiers du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2016-2017

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Objectifs du propriétaire forestier :
Le propriétaire souhaite aménager sa forêt pour la production de bois, mettre en valeur la faune et pratiquer ses loisirs.

Peuplements forestiers	Travaux suggérés	Remarques
PEUPLEMENT 1 Sapinière à sapins baumiers SBSB A3 70 drainage 3 5,2 ha	Récolte totale du peuplement mature et vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.	Voir foretprivee.ca/tordeuse pour suivre l'épidémie et les mesures pour y faire face. Attention aux règlements municipaux qui restreignent la récolte du bois. Bonification des crédits d'impôt pour les travaux d'aménagement forestier. Se procurer le contrat-type de la Fédération pour les services de récolte de bois.
PEUPLEMENT 2 Pessière à épinettes blanches et sapins baumiers EPSB A4 50 drainage 3 14,1 ha	Éclaircie commerciale en favorisant l'épinette blanche au détriment du sapin baumier.	Voir prixbois.ca pour connaître les prix sur les marchés et les exigences des usines. Consulter le Guide terrain et les vidéos de saines pratiques d'intervention en forêt privée avant de planifier les travaux. Voir les nouvelles mesures fiscales d'étalement du revenu forestier.
PEUPLEMENT 3 Plantation d'épinettes blanches EB A4 30 drainage 2 8,2 ha	Éclaircie commerciale	Soutien financier disponible avec la bonification de 6M$ du Programme d'aide à la mise en valeur. Contacter son conseiller forestier ou consulter foretprivee.ca/je-cherche-un-expert Bonification des crédits d'impôt pour les travaux d'aménagement forestier.
PEUPLEMENT 4 Cédrière à thuyas occidentaux TOTO A4 50 drainage 4 3,7 ha	Aucune intervention, à revoir ultérieurement	Ravage de cerfs de Virginie. Possibilité de travaux forêt-faune. Voir vidéo Comment aménager un ravage sur foretprivee.ca.
PEUPLEMENT 5 Érablière à érables rouges EOEO A3 50 drainage 4 6,3 ha	Aucune intervention, à revoir ultérieurement	Attention : présence d'un marécage arboré (milieu humide). Voir vidéo Identification des milieux humides sur forêtprivee.ca. Nouvelles règles à venir pour intervenir dans les milieux humides. Crédit d'impôt disponible pour délimiter les milieux sensibles.
Ligne de haute tension projetée	Aucune intervention	Voir le guide de compensation financière négociée avec l'UPA avant de signer l'entente avec le promoteur.

Résidence

S'abonner aux Amis de la forêt privée pour recevoir la revue *Forêts de chez nous*, l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et la revue de presse électronique, et ainsi suivre l'actualité forestière.

Fédération des producteurs forestiers du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2016-2017**

TABLE DES MATIÈRES

03 La Fédération des producteurs forestiers du Québec

04 Le message du président

05 Stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise

06 Améliorer le revenu des producteurs forestiers

09 Préserver l'accès aux marchés

11 Accroître le partage du risque financier de la sylviculture

13 Favoriser la cohésion syndicale des producteurs forestiers

15 Les statistiques de mise en marché des bois

16 Les administrateurs

17 Les employés

18 Autres implications

19 Nos affiliés

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Notre vision
Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

Notre mission
La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

Nos mandats
Accroître le revenu des producteurs forestiers | Notre réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente des bois, l'organisation du transport des bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché des bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marchés susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée | La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, de mesures fiscales et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Notre réseau régionalisé offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers | La FPFQ favorise la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec, générant ainsi une mise en commun des ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des instances politiques et économiques.

Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers | Par le biais des assemblées tenues dans toutes les régions du Québec, de son site Web (*foretprivee.ca*), de sa revue *Forêts de chez nous*, de son infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et de sa page Facebook, la FPFQ est le lien par excellence pour joindre les propriétaires forestiers. De plus, la FPFQ représente les intérêts des propriétaires forestiers auprès des ministères et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées (mesures fiscales, budgets d'aménagement, lois et réglementations touchant la mise en valeur et la commercialisation des bois, etc.).

La FPFQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Cette dernière est affiliée à l'Alliance internationale pour la foresterie familiale.

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT : UN RAPPORT D'ACTIVITÉ QUI SE RÉPÈTE À TRAVERS LE MONDE

Partout à travers la planète, on retrouve des propriétaires et producteurs forestiers qui s'efforcent de travailler collectivement. Certaines associations sont fortes, bien structurées et parviennent à améliorer les conditions de leurs membres. D'autres sont plus faibles et leurs revendications sont ignorées par les gouvernements. Dans des pays, ces organisations existent depuis des décennies, tandis qu'ailleurs, des propriétaires se battent pour les créer. À l'intérieur d'un même pays, la situation peut diverger d'une région à l'autre. Le Canada en est le meilleur exemple.

Peu importe leur stade d'évolution, je constate que les administrateurs de ces associations visent à améliorer les communications avec leurs membres, leur offrir de meilleurs services et accroître leur pouvoir d'influence politique. Ces producteurs forestiers ont conclu que l'activité collective est nécessaire pour obtenir des politiques favorisant la production de bois et des conditions de vente satisfaisantes.

Le Québec ne fait pas exception, car malgré la présence de syndicats et offices de producteurs forestiers dynamiques, il demeure nécessaire d'en accroître leur performance, en premier lieu pour leurs membres, mais aussi pour les retombées économiques, sociales et environnementales liées à leurs activités. À leur niveau, les administrateurs de notre Fédération, représentant les producteurs forestiers de toutes les régions du Québec, ont ainsi pris plusieurs décisions au cours de la dernière année pour accroître l'impact de leur action.

Parmi les nouvelles initiatives, je suis particulièrement fier de la création de l'association Les Amis de la forêt privée qui offre à tous ses adhérents la revue *Forêts de chez nous* et notre bulletin mensuel *Forêts de chez nous PLUS*. Cela nous permettra de diffuser plus loin notre message. À cela s'ajoute la mise en service de notre nouvelle application Web *PrixBois.ca* qui aide désormais les producteurs forestiers à choisir l'usine qui leur offrira le meilleur revenu. Aussi, la mise sur pied de la cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, conjointement avec le Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec, facilitera la gestion de cette crise pour les acteurs de la forêt privée. Enfin, la révision et diffusion de la 4e édition du Guide terrain de saines pratiques d'intervention, la production de vidéos pour en illustrer son contenu et la diffusion d'un nouveau contrat-type lors de l'embauche d'un entrepreneur forestier, contribueront à maintenir la production de bois malgré un environnement qui valorise de moins en moins cette activité.

Les représentations politiques auront également porté fruit avec une hausse des budgets gouvernementaux du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'amélioration de la formule d'indexation des crédits d'impôt du Programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers, la hausse du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières, la mise en œuvre d'une mesure d'étalement du revenu forestier sur sept ans et l'obtention d'un fonds d'aide pour protéger les forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

À ces nouveautés, il faut ajouter le travail quotidien pour suivre l'évolution des marchés afin de soutenir nos négociations avec l'industrie des produits forestiers, les relations gouvernementales pour défendre la production forestière lors de modifications législatives et réglementaires touchant le territoire forestier privé, les échanges avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour défendre l'accès aux marchés pour les bois des forêts privées et l'exercice de vie syndicale pour maintenir la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec.

Ceci n'est qu'un aperçu, car notre Fédération a travaillé sur une cinquantaine de dossiers complexes en cours d'année.

Devons-nous être satisfaits? Lorsque je me compare à ailleurs dans le monde, les producteurs forestiers d'ici peuvent se réjouir du travail de leurs organisations. Cependant, cette comparaison montre que nous pourrions faire davantage en luttant contre l'esprit de clocher, en expliquant les avantages de l'action collective à la relève et en présentant une plus grande cohésion de groupe.

Je vous invite donc à diffuser nos bulletins et revues aux gens de votre entourage, à impliquer vos enfants dans vos prises de décisions relatives à vos propriétés et à inviter vos voisins à vos assemblées de producteurs forestiers.

Pierre-Maurice Gagnon,
Président et producteur forestier

ACTIONS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Le travail quotidien de la FPFQ vise à stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise, améliorer le revenu des producteurs forestiers, préserver leur accès aux marchés des bois, et accroître le partage du risque financier de la sylviculture en agissant auprès des ministères, intervenants du secteur forestier et acteurs de la société civile, sur la scène provinciale.

STIMULER LA MISE EN VALEUR DES POTENTIELS DE LA FORÊT PRIVÉE QUÉBÉCOISE

La forêt privée constitue près de 16 % du territoire forestier productif du Québec. Cette forêt, qui entoure nos villes et villages, est détenue par 134 000 propriétaires de boisés, dont près de 60 000 disposent de plans d'aménagement forestier et 30 000 sont légalement reconnus comme producteurs forestiers.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal ou d'appoint à des milliers de propriétaires forestiers puisque 15 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 2 000 producteurs en tirent leur revenu principal. En 2016, la valeur du bois récolté par ces producteurs et destiné aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'est élevée à 354 millions de dollars. Si on inclut la valeur de 313 millions de dollars de la production acéricole, de 71 millions de dollars de la production de bois de chauffage, de 35 millions de dollars de la production d'arbres de Noël et de 252 millions de dollars de dépenses directes liées aux activités de chasse sur les terres privées, on constate que la mise en valeur de la forêt privée est indispensable à l'économie de plusieurs communautés rurales.

Au-delà des chiffres, l'activité en forêt privée contribue à la vitalité des communautés rurales du Québec par l'épanouissement d'entreprises bien implantées dans leur milieu. Les producteurs forestiers occupent fièrement le territoire habité, vivent dans les communautés rurales, embauchent localement et investissent prioritairement dans les entreprises régionales.

De plus, de multiples enjeux environnementaux, tels le maintien de la biodiversité dans des milieux fortement sollicités, le stockage de carbone, la réduction de l'érosion des sols et des berges, la protection de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages sont assurés, entre autres, par la mise en valeur de la forêt privée. Une importante partie du succès de l'industrie du tourisme et des centres de villégiature dépend d'ailleurs de la préservation et de la mise en valeur des boisés privés.

Afin de justifier des mesures de soutien financier à l'intention des propriétaires forestiers, une part non négligeable du travail de la FPFQ consiste à faire valoir leur rôle dans le développement économique et environnemental du Québec auprès des ministères provinciaux. La FPFQ intervient également en tant que porte-parole des producteurs forestiers auprès des médias nationaux.

Une porte d'entrée sur la forêt privée du Québec : *foretprivee.ca*

Le site Web de la FPFQ est un portail qui contient les multiples informations recherchées par les propriétaires et producteurs forestiers, qu'ils soient novices ou chevronnés. On y trouve les coordonnées des intervenants pouvant les accompagner dans leurs projets d'aménagement forestier, des guides de vulgarisation, des explications sur les divers programmes de soutien financier, des formations d'un jour offertes à la grandeur du Québec et plus encore. Ce portail permet de répondre aux besoins d'information des propriétaires forestiers québécois, d'autant plus que près de 50 % d'entre eux disent consulter le Web à la maison. Ce site assure la convergence des informations portant sur la forêt privée québécoise et, depuis sa mise en ligne, on constate qu'il bénéficie d'une popularité croissante. De plus, *foretprivee.ca* peut être facilement consulté par téléphone multifonction!

La forêt privée chiffrée

Publié par la FPFQ, ce document recense les statistiques disponibles portant sur le territoire privé et sa composition forestière, les propriétaires forestiers québécois, l'importance économique de la forêt privée et les activités d'aménagement forestier et de récolte des bois qui s'y déroulent. Il vise à rassembler et uniformiser les informations factuelles sur la forêt privée, partager la même information entre les multiples intervenants œuvrant en forêt privée, établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions, et réaliser un suivi des impacts des politiques gouvernementales et des conjonctures affectant ce territoire. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Les données sont présentées sous forme de graphiques démontrant une tendance provinciale, et de tableaux précisant les informations par année ou par région administrative. La publication est disponible sur le site *foretprivee.ca*.

Les campagnes médiatiques

La FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes auprès des médias pour demander une exemption pour les bois de la forêt privée dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre (4 juillet 2016), faire connaître au nouveau ministre Blanchette les enjeux des producteurs forestiers (22 août 2016), trouver preneur aux bois orphelins (30 octobre 2016), mettre de l'avant le rôle des forêts privées dans le Plan de lutte aux changements climatiques (20 décembre 2016), défendre l'importance d'une intervention municipale dans le développement de la culture sylvicole (15 février 2017) et souligner les mesures du budget Leitão en lien avec l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (29 mars 2017). Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 6 communiqués qui ont permis la rédaction de plus de 108 articles dans les revues et journaux et 11 entrevues dans les radios, tant au niveau régional que national. Ces initiatives ont permis de positionner la FPFQ comme un interlocuteur important du secteur forestier québécois, et d'accroître notre pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs.

Présenter la réalité des producteurs forestiers

Afin de faire valoir les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers, la FPFQ a organisé tout au long de l'année de nombreuses rencontres avec des membres du gouvernement du Québec et des partis de l'Opposition, les hauts fonctionnaires et le personnel des ministères concernés.

De plus, les employés de la FPFQ ont été invités à livrer des conférences sur la réalité des producteurs forestiers, la situation sur les marchés des produits forestiers et le rôle des forêts privées dans l'approvisionnement de l'industrie forestière lors d'un Forum Lanaudois sur la forêt privée (février 2017), d'une Journée forestière de la Beauce (septembre 2017) et d'un colloque de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (mai 2016).

AMÉLIORER LE REVENU DES PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ appuie les négociations, menées régionalement par les syndicats et offices de producteurs de bois auprès des industriels forestiers, en documentant l'évolution des marchés des différents produits forestiers utilisés par les usines québécoises, en analysant la concurrence des autres sources d'approvisionnement en bois des usines de transformation et en suivant la situation dans les pays forestiers concurrents. L'information recueillie et analysée par le personnel de la FPFQ renforce la position de négociation des représentants des producteurs forestiers dans l'ensemble des régions du Québec. La FPFQ assure également, entre les syndicats et offices de producteurs de bois, un échange continu d'informations sur l'évolution des marchés dans les différentes régions du Québec.

L'année 2016 s'est caractérisée par un accroissement des ventes de bois en provenance de la forêt privée par rapport à l'année précédente. La concurrence qu'exerce l'État par l'allocation d'importants volumes de bois des terres publiques a néanmoins continué de heurter les producteurs de la forêt privée. Il reste beaucoup à faire pour regagner les revenus d'avant la crise qui perdure dans ce secteur.

Évolution du volume de bois rond mis en marché par les producteurs forestiers de la forêt privée par produit

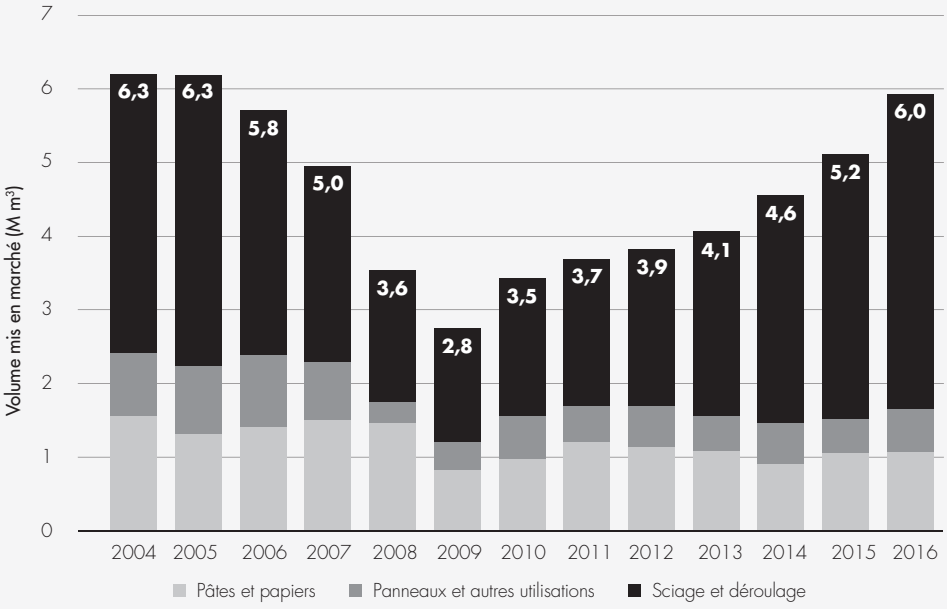

Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée
(valeur à l'usine incluant le transport)

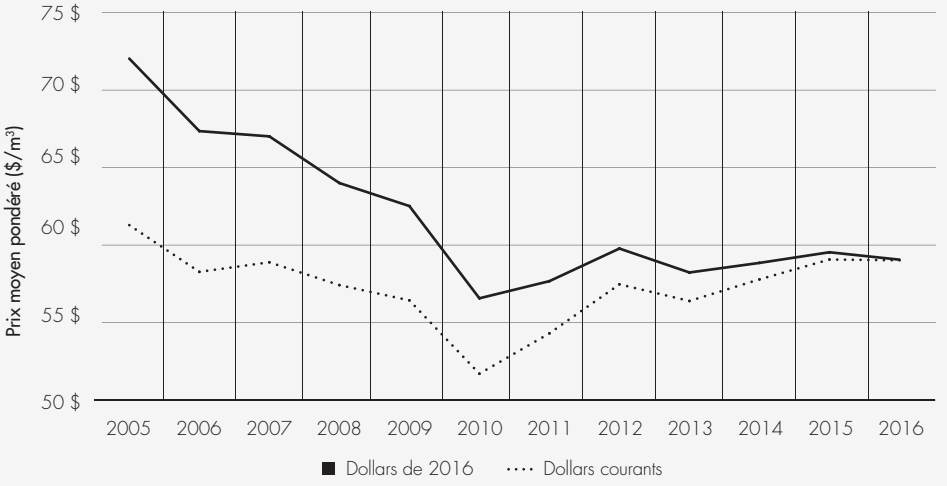

Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée
(valeur au producteur excluant le transport)

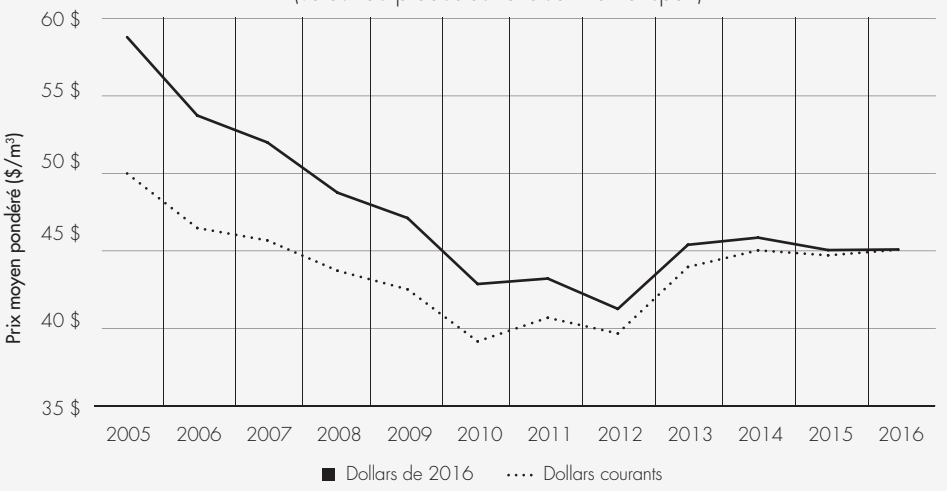

La hausse du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières

Depuis 1962, une taxe de 10 % était appliquée sur le revenu net tiré de la vente de bois lorsque celui-ci dépassait 10 000 $. Une fois ce seuil de 10 000 $ atteint, la taxe était imposée à l'ensemble du revenu net provenant de la vente de bois. Ce seuil d'exemption n'avait pas été indexé depuis 50 ans, ce qui pénalisait un nombre grandissant de producteurs de petite taille.

Le budget 2016-2017 du gouvernement du Québec prévoit la hausse du seuil d'exemption à 65 000 $ de revenu net obtenu par la vente de bois, ce qui exemptera la vaste majorité des producteurs forestiers québécois. Ceux-ci n'auront donc plus à se soucier des tracasseries administratives et fiscales associées à cette taxe qui pouvait néanmoins être remboursée en remplissant des formulaires de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

L'étalement du revenu forestier

La majorité des propriétaires de boisés ne tirent pas un revenu annuel de la vente de bois. Au contraire, la récolte de bois se fait ponctuellement, une année donnée, et ce revenu d'appoint s'ajoute au revenu régulier du propriétaire forestier. Celui-ci voit alors son revenu global augmenter grandement pour une année donnée et est imposé en conséquence. À cette situation s'ajoute le décalage entre les années générant des revenus et les années entraînant des coûts d'aménagement forestier. Les frais associés à l'aménagement forestier ne sont pas nécessairement réalisés lors de l'année de récolte. Ainsi, les revenus ne sont pas suffisants pour compenser fiscalement les coûts d'aménagement forestier au début de la période de production. À la fin de période de production, les frais déductibles sont faibles par rapport au revenu tiré de la vente de bois.

Le budget 2016-2017 du gouvernement du Québec introduit la possibilité pour un producteur forestier d'étaler son revenu imposable découlant de la vente de bois à une usine québécoise pour une période n'excédant pas sept ans. Cette mesure s'applique également à la cotisation des particuliers au Fonds des services de santé. L'étalement s'applique uniquement à la déclaration produite pour Revenu Québec.

Mise en service de *PrixBois.ca*

PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour acheter leurs différents produits. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre.

Le développement d'un modèle de contrat pour la récolte de bois

Un contrat sous la forme d'une poignée de main est toujours problématique lorsqu'un désaccord survient entre les parties. Afin de réduire les cas de mésententes, la FPFQ a produit un modèle de contrat pouvant être signé par un propriétaire forestier et un entrepreneur de récolte. Qui est responsable en cas d'infractions aux réglementations environnementales? Comment le partage de revenus du bois se se fera-t-il? Qui réparera le chemin pour le passage des camions? Ce contrat contient les aspects qui devraient normalement être abordés dans l'établissement d'une relation d'affaires avec un entrepreneur de récolte. On peut se procurer gratuitement ce contrat en visitant le site *foretprivee.ca*.

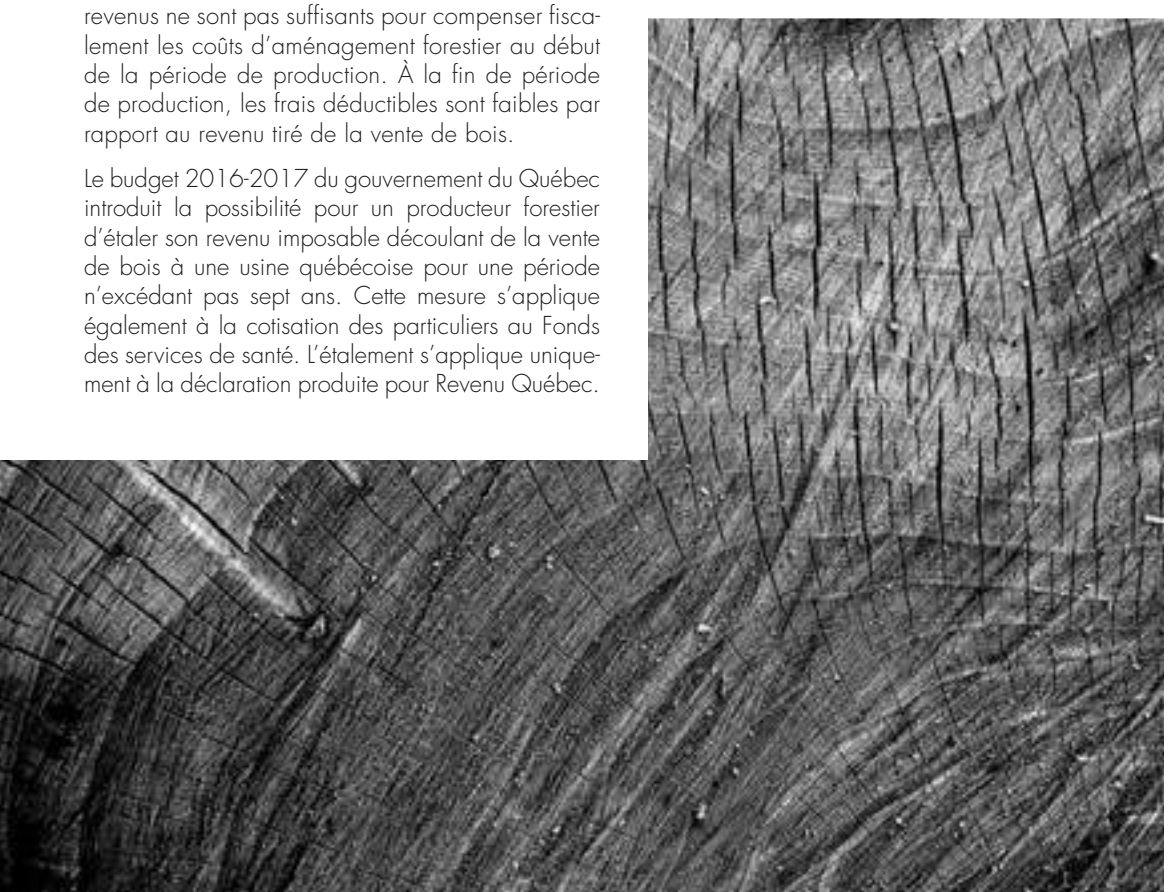

Création de la cellule d'urgence sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Devant la progression de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage maintenant plus de 13 % du territoire forestier privé, la FPFQ et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec ont uni leur force pour détailler un plan comprenant des actions devant être réalisées aux échelles régionale et provinciale. Cette initiative vise à mieux coordonner l'action de tous les intervenants qui seront interpelés pour réduire les conséquences de cette épidémie.

PRÉSERVER L'ACCÈS AUX MARCHÉS

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de la forêt privée puisque leurs livraisons ne représentent que 16 % de l'approvisionnement des usines de transformation et qu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois-cadres : la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui prévoit un mécanisme conférant un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande part de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

À cet effet, la FPFQ a compilé les statistiques de mise en marché des bois et documenté les problèmes rencontrés en région pour écouler le bois de la forêt privée afin d'effectuer des représentations crédibles auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Dans le but de faire respecter le principe de résidualité, elle a aussi poursuivi son travail pour proposer des mécanismes qui pourraient s'appliquer au régime forestier. La FPFQ a aussi participé aux rencontres du comité de liaison FPFQ-MFFP et de la Table provinciale de concertation sur les marchés de la matière ligneuse.

De plus, la FPFQ a maintenu un dialogue avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec à propos des problématiques opérationnelles de commercialisation des bois de la forêt privée, perçues de part et d'autre, afin d'améliorer le système existant.

La vigie InfoBois

La FPFQ offre en continu à ses affiliés des données et analyses susceptibles d'influer sur les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre un site Web accessible uniquement à ses affiliés.

La vigie effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines, et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette vigie réduit sensiblement le temps consacré par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires au bon déroulement de leurs activités.

Consultations sur les allocations de bois des forêts publiques

La FPFQ est intervenue sur plusieurs fronts pour défendre l'accès aux marchés pour les producteurs de bois de la forêt privée.

Avec la fermeture de nombreuses usines au cours des dernières années, plusieurs essences et catégories de qualités trouvent difficilement preneurs sur les marchés, faute de capacité de transformation suffisante. Cette situation réduit la rentabilité des opérations de plusieurs producteurs forestiers qui doivent laisser des volumes de bois sur les parterres de récolte. La FPFQ a donc documenté cette situation et mis de l'avant le concept de « bois orphelin » pour stimuler de nouveaux investissements industriels. Des discussions ont été amorcées sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation provinciale sur les marchés de la matière ligneuse du MFFP. Des représentations ont aussi été réalisées dans le cadre du Forum Innovation Bois de Rivière-du-Loup.

De plus, la FPFQ et ses affiliés ont participé tout au long de l'année à 123 consultations sur l'allocation de nouveaux volumes en provenance des forêts publiques afin d'évaluer l'impact sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois.

Enfin, la FPFQ a coordonné, de concert avec le MFFP, la consultation sur les volumes de bois mobilisable en forêt privée afin d'établir les nouveaux scénarios d'approvisionnement des usines de transformation pour la période quinquennale 2018-2023. Cette consultation vise à appliquer le principe de la « résidualité » inscrit à l'article 91 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Le guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée et la certification forestière

Une 4e édition du Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée a été lancée à la suite de la révision complète de son contenu pour tenir compte de l'évolution des lois et réglementations. Pour accompagner ce guide, de courtes vidéos pouvant être visionnées sur notre site *foretprivee.ca* ont été produites pour illustrer divers thèmes, tels l'installation de traverses de cours d'eau, l'aménagement forestier dans une zone de ravage de cerfs de Virginie, l'identification des milieux humides et le façonnage des bois. Ce guide est un outil essentiel pour les producteurs engagés dans une démarche de certification forestière. Il permet néanmoins à tous de connaître les diverses réglementations concernant la gestion de leurs lots boisés.

La FPFQ s'est impliquée sur les comités du Forest Stewardship Council (FSC) et du Sustainable Forest Initiative (SFI) pour créer des adaptations de leurs normes de certification forestière au contexte de la petite forêt privée. Ainsi, 74 des 187 indicateurs de la norme du FSC qui sera finalisée en 2017 devraient être précisés pour la petite forêt privée. De son côté, le SFI travaille à définir une version adaptée de sa norme pour tenir compte de ce contexte qui diffère des grandes opérations industrielles.

Accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis

La fin de l'Accord sur les exportations de bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis en octobre 2016 a apporté beaucoup d'incertitudes sur les marchés, et les négociateurs des deux pays se sont rencontrés à plusieurs reprises pour en venir à une nouvelle entente. Tout au long de l'année, la FPFQ a effectué des représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial pour défendre l'exemption des bois des forêts privées dans le futur accord devant être négocié. Selon notre proposition, le bois d'œuvre produit à partir de bois rond de la forêt privée serait ainsi exempt de taxes et quotas. Les négociations entre le Canada et les États-Unis se poursuivront en 2017 et personne ne peut en prévoir le dénouement.

ACCROÎTRE LE PARTAGE DU RISQUE FINANCIER DE LA SYLVICULTURE

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas réalisés par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risqués peuvent offrir une rentabilité supérieure, les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, les marchés ne rémunèrent pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Les gouvernements des pays industrialisés sont donc traditionnellement appelés à encourager l'investissement en aménagement forestier par le biais de programmes de partage des coûts avec des investisseurs privés. Depuis sa création en 1970, la FPFQ a proposé l'établissement et l'amélioration de tels programmes pour les propriétaires désireux de s'engager dans l'aménagement de leurs boisés. Cette année n'a pas fait exception, car la FPFQ fut très active auprès des ministères provinciaux et du gouvernement pour maintenir les budgets disponibles à la mise en valeur de la forêt privée et améliorer les programmes existants.

L'amélioration du Programme de remboursement des taxes foncières pour les forestiers

Afin de soutenir les investissements sylvicoles effectués sur les terres privées, le gouvernement offre, depuis 1986, un crédit d'impôt aux propriétaires forestiers par le biais du Programme de remboursement des taxes foncières aux producteurs forestiers. Concrètement, les producteurs forestiers peuvent demander le remboursement d'une partie de leurs dépenses d'aménagement forestier selon le type de travaux réalisés et leur valeur, prédéterminée par le MFFP. Pour ce faire, une annexe doit être remplie et jointe à la déclaration de revenu des particuliers et des sociétés. Ce remboursement ne peut dépasser 85 % de la valeur des taxes foncières payées pour la propriété forestière, en excluant les bâtiments, mais il est possible de reporter l'excédent des dépenses lors de la déclaration de revenu des années subséquentes. En 2013, le gouvernement avait bonifié la liste des travaux d'aménagement forestier admissibles et la valeur des dépenses associées. Aujourd'hui, le budget 2016-2017 prévoit l'adoption d'une formule d'indexation annuelle de valeur des dépenses admissibles, afin de tenir compte de la progression des coûts d'aménagement forestier au fil des ans.

Annuellement, environ 7 500 producteurs forestiers bénéficient de ce programme et obtiennent plus de 12 M$ en remboursement de dépenses d'aménagement forestier. Tous les producteurs forestiers sont cependant admissibles à cette mesure.

Pour en savoir plus, on peut consulter la section « Je cherche du financement » du site *foretprivee.ca*.

La hausse du budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées offre une aide pour financer l'encadrement technique des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation des travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ce programme est administré régionalement par les agences de mise en valeur des forêts privées qui accréditent une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes peuvent être des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers.

Malgré l'abolition du programme de création d'emplois de 1,5 M$, le gouvernement du Québec a bonifié de 6 M$ le budget régulier de 28,5 M$ pour les années 2016-2017 et 2017-2018, ce qui constitue un renversement de tendance puisque ce programme avait subi des réductions budgétaires chaque année depuis 2009, comme le montre le graphique suivant. Ce renversement est le bienvenu.

10 M$ pour l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Lors du dernier budget provincial présenté en mars 2017, le ministre des Finances, Carlos J. Leitão, a annoncé l'octroi de 10 M$ pour gérer les conséquences de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). À cela s'ajoutent des fonds supplémentaires pour la production de plants forestiers. La FPFQ est soulagée que le gouvernement provincial s'investisse dans la lutte contre cette épidémie qui ravage déjà 13 % du territoire forestier privé québécois.

Évolution des budgets des programmes de mise en valeur de la forêt privée

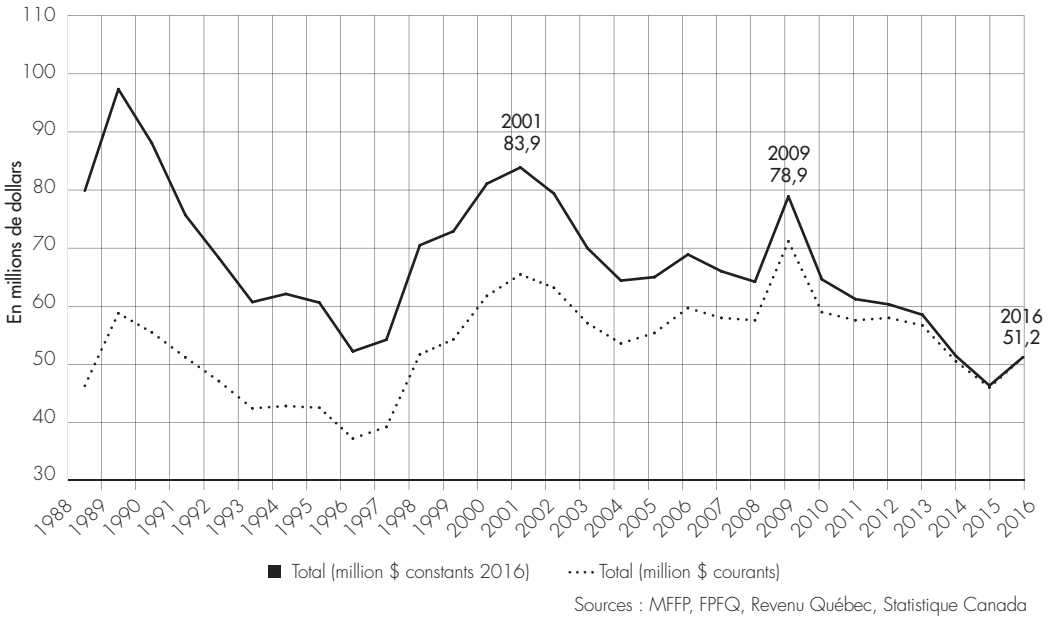

Sources : MFFP, FPFQ, Revenu Québec, Statistique Canada

Montants octroyés par le MFFP aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour l'exercice 2016

Territoire d'agence de mise en valeur des forêts privées	Exercice 2016			Exercice 2015	Variation 2016/2015
	Programme d'aide à la mise en valeur	Budget supplémentaire de 6 M$	Total	Total	
Abitibi	1 373 700 $	217 082 $	1 590 782 $	1 373 700 $	16%
Appalaches	2 268 220 $	605 030 $	2 873 250 $	2 268 220 $	27%
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 $	1 337 355 $	8 374 955 $	8 037 600 $	4%
Bois-Francs	1 896 200 $	299 839 $	2 196 039 $	1 896 200 $	16%
Chaudière	2 132 180 $	604 720 $	2 736 900 $	2 132 180 $	28%
Côte-Nord	305 900 $	89 885 $	395 785 $	305 900 $	29%
Estrie	2 506 100 $	644 034 $	3 150 134 $	2 506 100 $	26%
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 $	462 380 $	2 416 530 $	2 454 150 $	-2%
Lac-Saint-Jean	1 832 550 $	146 790 $	1 979 340 $	1 832 550 $	8%
Lanaudière	471 200 $	107 398 $	578 598 $	471 200 $	23%
Laurentides	947 150 $	244 427 $	1 191 577 $	947 150 $	26%
Mauricie	1 265 400 $	215 786 $	1 481 186 $	1 265 400 $	17%
Montérégie	947 150 $	155 068 $	1 102 218 $	947 150 $	16%
Outaouais	1 121 000 $	370 118 $	1 491 118 $	1 121 000 $	33%
Région de Québec	1 423 100 $	325 816 $	1 748 916 $	1 423 100 $	23%
Saguenay	727 700 $	90 446 $	818 146 $	727 700 $	12%
Témiscamingue	233 700 $	83 826 $	317 526 $	233 700 $	36%
TOTAL :	**28 443 000 $**	**6 000 000 $**	**34 443 000 $**	**29 943 000 $**	**15%**

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Oléoduc Énergie Est

La FPFQ a participé aux négociations entre l'UPA et la compagnie TransCanada PipeLines Limited pour établir des modalités de compensations financières pour les propriétaires fonciers et des règles d'intervention dans l'éventualité que soit autorisée la construction de l'oléoduc Énergie Est qui traversera le Québec. De plus, la FPFQ a produit un mémoire pour les audiences du BAPE sur ce projet; audiences qui ont été reportées en 2017.

Normes environnementales adaptées

L'accroissement des exigences de la société envers les propriétaires forestiers met à mal leur droit de propriété et augmente les frais et formalités associés aux nouvelles réglementations environnementales. La FPFQ est intervenue sur plusieurs fronts pour défendre l'adoption de réglementations présentant une meilleure conciliation des intérêts privés et collectifs. Devant le MDDELCC, la FPFQ a plaidé pour que les dispositions de la future loi sur la protection des milieux humides et hydriques considèrent le faible risque environnemental de la sylviculture comparativement aux projets modifiant la vocation des terres. La FPFQ a aussi poursuivi ses représentations pour transférer le pouvoir de réglementer la protection du couvert forestier des municipalités vers les MRC; un échelon qui permettra d'établir un dialogue plus constant entre le monde municipal et les représentants des propriétaires et producteurs forestiers. Enfin, la FPFQ a proposé au secteur faune du MFFP une approche basée sur l'éducation et les mesures incitatives pour accroître les superficies devant être protégées, plutôt que de privilégier l'adoption de règlements difficiles à faire respecter chez un si grand nombre de propriétaires forestiers.

Le Plan canadien de lutte contre les changements climatiques

Par le biais de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, des représentations ont été effectuées afin que le Plan canadien contre les changements climatiques mise sur l'apport des forêts privées dans le captage de carbone, ce qui fut confirmé lors d'une rencontre entre le premier ministre Trudeau et ses homologues provinciaux le 9 décembre 2016. Des ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces demeurent à être développées pour financer des actions dans cette direction.

FAVORISER LA COHÉSION SYNDICALE DES PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ réalise plusieurs activités de communication à l'intention des producteurs forestiers du Québec. En collaboration avec la *Terre de chez nous* et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la FPFQ publie la revue *Forêts de chez nous* quatre fois par année. De plus, la FPFQ produit l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que la *Revue de presse* de l'actualité forestière présentant des articles d'intérêt pour les acteurs de la forêt privée. Cinq communiqués de presse ont été diffusés au cours de la dernière année pour faire valoir la position de notre organisation. Ces activités de communication permettent de véhiculer l'information et de porter la voix des producteurs forestiers auprès de divers intervenants.

Cette cohésion passe aussi par la planification des rencontres des nombreuses instances de la FPFQ : assemblée générale annuelle, conseil d'administration, comité exécutif et comités internes. Ainsi, au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises pour traiter des règles de gestion des programmes de mise en valeur de la forêt privée et de la situation sur les marchés du bois.

Enfin, la cohésion syndicale, renforcée par notre affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional, et la Table sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.

Forêts de chez nous, Forêts de chez nous PLUS et la *Revue de presse de la forêt privée*

Publiée quatre fois par année, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements, les projets d'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers. Cette revue est maintenant offerte en version papier aux abonnés de la *Terre de chez nous* et en version électronique gratuitement.

Forêts de chez nous PLUS se veut un prolongement de la revue *Forêts de chez nous*. Cependant, son contenu reflète davantage l'actualité et les représentations effectuées par la FPFQ. Cette publication mensuelle vise d'abord les administrateurs des syndicats et offices de producteurs forestiers. Néanmoins, sa transmission se fait également auprès des intervenants du secteur forestier et est diffusée sur notre site Web, *foretprivee.ca*, donc accessible à tous les propriétaires forestiers actifs et désireux de suivre nos démarches.

Enfin, la FPFQ met en ligne une revue de presse en continu permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.

Création de l'association Les amis de la forêt privée

Afin de joindre des propriétaires forestiers ne recevant pas déjà nos publications, la FPFQ a créé l'association Les amis de la forêt privée qui procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et l'abonnement à la revue *Forêts de chez nous*. L'adhésion se fait par le biais du site *foretprivee.ca*.

M. Raymond Johnson, lauréat 2016 du prix Henri-Paul-Gagnon

Créé à l'occasion du quarantième anniversaire d'existence de la FPFQ, le prix Henri-Paul-Gagnon est décerné annuellement pour souligner la contribution exceptionnelle d'un individu à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Ce prix fut instauré en 2010, à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, président fondateur de la Fédération des producteurs de bois du Québec en 1970. Le lauréat 2016 fut M. Raymond Johnson qui a cumulé 19 années de services comme administrateur, dont 13 comme président de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau. Que ce soit dans les négociations pour obtenir un juste prix pour le bois des producteurs forestiers, à la défense du droit de produire du bois ou de la recherche d'un meilleur partage de l'aide gouvernementale entre les régions, M. Johnson a toujours été un syndicaliste persévérant et très articulé suscitant l'adhésion des producteurs forestiers.

Plans conjoints
Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Beauce
Centre-du-Québec
Côte-du-Sud
Gaspésie
Gatineau
Laurentides et Outaouais
Lanaudière et Mauricie
Pontiac
Québec
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Sud du Québec
FORÊT PRIVÉE DU QUÉBEC

LES STATISTIQUES DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Entre janvier et décembre 2016, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,0 Mm^3 solides de bois, toutes essences confondues, soit une hausse de 16 % par rapport à l'année 2015. Ce volume représente un retour à la normale pour une première fois depuis la crise qui a frappé le secteur forestier. En 2016, 72 % des livraisons du bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 18 % aux usines de pâtes et papiers et 10 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

Globalement, 70 % des bois mis en marché provenaient d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 30 % du volume des livraisons. La mise en marché de résineux a augmenté de 16 % en 2016, alors que celle des feuillus a progressé de 15 % par rapport à 2015. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm^3.

La valeur du bois mis en marché en 2016 est évaluée à 354 M$ comparativement à 306 M$ en 2015. En 2016, le revenu total des producteurs, soit la valeur des bois livrés à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffrée à 270 M$, comparativement à 231 M$ en 2015.

Valeur du bois mis en marché en 2016 par les producteurs de la forêt privée

Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Pâtes et papiers	57 M$	38 M$
Sciage et déroulage	269 M$	212 M$
Panneaux et autres utilisations	29 M$	20 M$
TOTAL	**354 M$**	**270 M$**

Volume de bois mis en marché en 2016 par produit, toutes essences (m^3 sol.)

	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total	Proportion de la mise en marché	Total en 2015	Variation annuelle
	60 700	203 800	165 200	**429 700**	7 %	271 300	58 %
	104 100	1 025 600	56 600	**1 186 300**	20 %	1 017 300	17 %
	130 100	474 700	1 000	**605 800**	10 %	589 000	3 %
	74 300	73 500	49 700	**197 500**	3 %	167 300	18 %
	60 200	272 800	—	**333 000**	6 %	296 600	12 %
	12 700	219 700	26 900	**259 300**	4 %	213 700	21 %
	6 900	41 300	101 900	**150 100**	3 %	123 000	22 %
	95 700	86 500	24 100	**206 300**	3 %	191 100	8 %
	43 300	367 900	62 500	**473 700**	8 %	298 400	59 %
	59 900	41 200	11 100	**112 200**	2 %	108 800	3 %
	160 900	626 500	82 100	**869 500**	14 %	905 800	-4 %
	23 800	322 400	7 500	**353 700**	6 %	280 300	26 %
	259 700	560 100	100	**819 900**	14 %	712 700	15 %
	1 092 300	**4 316 000**	**588 700**	**5 997 000**	**100 %**	**5 175 300**	**16 %**

Notes : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.
Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers
Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

LES ADMINISTRATEURS

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.

Pierre-Maurice Gagnon
Président
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Berthold Gagné
Premier vice-président
Gaspésie

Gaétan Boudreault
Deuxième vice-président
Région de Québec

Éric Cliche
Membre de l'exécutif
Beauce

Jean Giasson
Membre de l'exécutif
Gatineau

Normand Roy
Abitibi-Témiscamingue

Roger Vaillancourt
Bas-Saint-Laurent

Marcel Boilard
Centre-du-Québec

Noël Dionne
Côte-du-Sud

Jacques Gévry
Laurentides et Outaouais

Léo-Paul Quintal
Mauricie

Roy Hérault
Pontiac

Normand Roy
Saguenay–Lac-Saint-Jean

André Roy
Sud du Québec

LES EMPLOYÉS

La permanence de la FPFQ est composée de M. Marc-André Côté, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, responsable des dossiers d'aménagement forestier, M. Vincent Miville, économiste forestier, Mme Josée Lalande, agente de communication, Mme Sabrina Verreault, secrétaire de direction, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.

Marc-André Côté, ing. f. Ph.D.
Directeur général

Marc-André Rhéaume, ing. f.
Responsable à l'aménagement forestier

Vincent Miville, ing. f. M. Sc.
Économiste forestier
Responsable de la veille économique

Josée Lalande
Agente de communication

Sabrina Verreault
Secrétaire de direction

Gérald Vinette, CMA
Adjoint administratif

AUTRES IMPLICATIONS

La Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, tels la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

Le président de la FPFQ siège au conseil d'administration de la SOPFIM.

L'Union des producteurs agricoles

Le président de la FPFQ siège au conseil général de l'UPA, ainsi que sur divers comités de travail.

POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

ORGANISATIONS AFFILIÉES

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue
172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
spbat.qc.ca / 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski
spfbsl.com / 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce
3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
apbb.qc.ca / 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
spbcq.ca / 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
1120, 6e Avenue, bureau 400, La Pocatière
spbcs.ca / 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
172, boulevard Perron Est, New Richmond
spfgaspesie.com / 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau
276, rue Principale Sud, Maniwaki
opbg.ca / 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais
725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
spfl.net / 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
spbois.qc.ca / 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac
10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org / 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
5185, rue Rideau, Québec
spfrq.qc.ca / 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Saguenay
spbsaglac.qc.ca / 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
4300, boulevard Bourque, Sherbrooke
spbestrie.qc.ca / 819 346-8905

Fédération des producteurs forestiers du Québec

555, boulevard Roland-Therrien,
bureau 565, Longueuil
foretprivee.ca / 450 679-0530
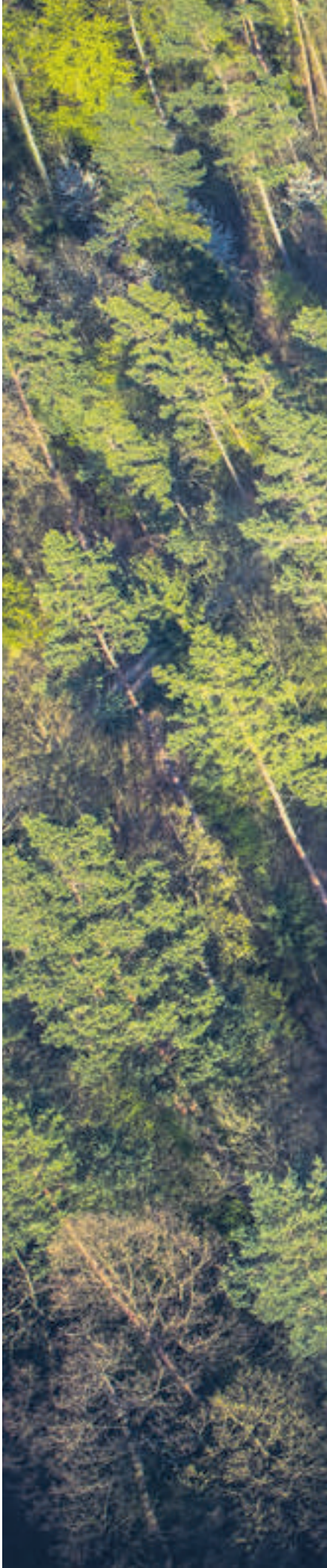
Fédération des
producteurs
forestiers
du Québec